ABB CONSEILS

Société par actions simplifiée au capital de 1 500 €uros
Siège social : 16, rue Guynemer – 33320 EYSINES
RCS BORDEAUX 517 703 823

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 03 JANVIER 2025

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an **deux mille vingt cinq**, et le **trois janvier**, à **dix heures**, les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Ouri SAVY, propriétaire de sept actions ci..... 7 actions
- Madame Sandrine SISSO, propriétaire de huit actions ci..... 8 actions

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES SUR LES 15 ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL 15 actions

Madame Sandrine SISSO préside la séance en qualité de présidente de la société.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

⇒ Constatation de la démission du directeur général et non remplacement de celui-ci,
⇒ Pouvoirs en vue des formalités.

La présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Ouri SAVY de ses fonctions de directeur général de la société à compter de ce jour et décide le non-remplacement de celui-ci.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et les associés présents.

Sandrine SISSO **PRÉSIDENTE**	Ouri SAVY **ASSOCIE**
S. Savy	O. Savy